

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2005-2006

---

22 JUIN 2006

---

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMUNAUTÉ  
FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2006

---

**PROJET DE DÉCRET**  
**CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS**  
**DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE**  
**2006**

-----

Le Gouvernement de la Communauté française,

Sur proposition de la Ministre-Présidente du Gouvernement de la Communauté française, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, de la Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, du Vice-Président et Ministre du Budget et des Finances, du Ministre de la Fonction publique et des Sports, de la Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, et de la Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé,

**Arrête :**

Le Ministre du Budget est chargé de présenter, au nom du Gouvernement au Conseil de la Communauté française, le projet de décret dont la teneur suit :

Article unique

Les moyens prévus au budget des Voies et Moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2006 sont ajustés comme suit :

*(En milliers d'euros)*

	Evaluation initiale	Supplément	Réduction	Evaluation ajustée
Recettes courantes (Titre I)	7.460.636	1.301	- 101.281	7.360.656
Recettes en capital (Titre II)	5.738	0	- 62	5.676
<b>Total</b>	<b>7.466.374</b>	<b>1.301</b>	<b>- 101.343</b>	<b>7.366.332</b>
<b>dont recettes affectées</b>	<b>106.766</b>	<b>1.301</b>	<b>0</b>	<b>108.067</b>
<b>dont recettes non affectées</b>	<b>7.359.608</b>	<b>0</b>	<b>- 101.343</b>	<b>7.258.265</b>

Bruxelles, le 9 juin 2006

La Ministre-Présidente du Gouvernement de la Communauté française, chargée de  
l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

M. ARENA

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et  
des Relations internationales,

M.D. SIMONET

Le Vice-Président et Ministre du Budget et des Finances,

M. DAERDEN

Le Ministre de la Fonction publique et des Sports,

C. EERDEKENS

La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse,

F. LAANAN

La Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé,

C. FONCK

**AJUSTEMENT DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE  
POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2006**

(En milliers d'euros)

Article	Désignation du produit	Evaluation initiale	Supplément	Réduction	Evaluation ajustée
<b>TITRE I - RECETTES COURANTES</b>					
<b>SECTEUR I - RECETTES FISCALES ET DE DROITS PARTICULIERS</b>					
36.01	Rétributions, redevances et droits, produits de tous impôts et taxes levés dans le cadre de l'article 170, § 2 de la Constitution	0	0	0	0
36.02	Impôt des Communautés : produit net attribué à la Communauté française, de la redevance radio et télévision	0	0	0	0
<b>Total Secteur I</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SECTEUR II - RECETTES GENERALES</b>					
08.01	Versements par les organismes d'intérêt public en vue du paiement de la rémunération et des frais des organes de contrôle de la Communauté	0	0	0	0
08.03	Versement correspondant aux moyens non utilisés du budget de l'année 2003	0	0	0	0
08.04	Contribution du Fonds d'égalisation des budgets de la Communauté française	0	0	0	0
11.01	Remboursement des salaires, traitements, subventions-traitements, allocations accessoires du personnel de l'enseignement ou des services de la Communauté ou de l'Etat	18.290	0	-1.290	17.000
11.02	Remboursement de rémunérations d'enseignants mis à la disposition d'ASBL	379	0	0	379
11.03	Remboursement de rémunérations d'enseignants mis à la disposition d'ASBL - Chargés de mission + redevances	12.387	0	0	12.387
12.01	Versements des sommes non utilisées par les comptables opérant au moyen d'avances de fonds	2.281	0	0	2.281
16.01	Produits divers	11.241	0	0	11.241
16.02	Remboursement de sommes indûment versées	0	0	0	0
16.03	Droits d'inscription à l'enseignement à distance	250	0	0	250
16.04	Droits d'inscription dans les établissements d'enseignement artistique à horaire réduit subventionnés ou organisés par la Communauté française	3.612	0	0	3.612
16.05	Droits d'inscription à l'enseignement de promotion sociale	124	0	0	124
16.07	Produit de la redevance afférente à l'occupation des bâtiments de la Communauté par le Centre hospitalier universitaire de Liège	8.924	0	0	8.924
16.21	Droits d'équivalence des diplômes obtenus à l'étranger	1.671	0	0	1.671
16.22	Droits d'homologation des certificats et diplômes	1.842	0	0	1.842
29.01	Intérêts de placements et produits de la gestion de la dette	4.188	0	-1.188	3.000
38.01	Récupération des déficits des comptables condamnés par la Cour des comptes	0	0	0	0
46.01	Partie attribuée du produit de l'impôt des personnes physiques	1.821.429	0	-27.101	1.794.328
46.02	Partie attribuée du produit de la taxe sur la valeur ajoutée	5.120.780	0	-66.599	5.054.181

(En milliers d'euros)

Article	Désignation du produit	Evaluation initiale	Supplément	Réduction	Evaluation ajustée
46.03	Intervention de l'Etat suite à la suppression de l'autorisation d'emprunt avec garantie de l'Etat par le Fonds national de garantie des bâtiments scolaires	0	0	0	0
46.05	Intervention de l'Etat dans le financement de l'enseignement universitaire dispensé aux étudiants étrangers	64.910	0	-956	63.954
46.06	Correction définitive dotations RW/COCOF (y compris intérêts)	0	0	0	0
46.07	Correction définitive cotisation de responsabilisation (y compris intérêts)	0	0	0	0
46.08	Intervention de la Région Wallonne et de la COCOF relativement à l'accueil des élèves dans l'enseignement spécial	1.076	0	0	1.076
49.41	Dotation compensatoire de la redevance radio et télévision	281.369	0	-4.147	277.222
<b>Total Secteur II</b>		<b>7.354.753</b>	<b>0</b>	<b>-101.281</b>	<b>7.253.472</b>
<b>SECTEUR III - RECETTES AFFECTEES</b>					
06.03	Recettes diverses, dons, legs et interventions de la Loterie nationale, destinées à la politique de l'immigration dans le domaine de l'enseignement (cf. D.O. 52 - P.A. 90 - C.V. 01.08)	0	0	0	0
06.04	Recettes diverses, droits d'inscription, produit de la vente de périodiques, subsides d'institutions internationales pour des actions communautaires (cf. D.O. 11 - P.A. 12 - C.V. 01.01)	141	0	0	141
06.05	Recettes diverses, donations, legs, dotation de la Loterie nationale, droits d'inscription, abonnements, redevances, produits d'impôts, de taxes, parrainage commercial dans le domaine sportif (cf. D.O. 26 - P.A. 11 - C.V. 12.33)	8.924	0	0	8.924
06.06	Versements de la Loterie nationale et du Fonds national d'impulsion à la politique de l'immigration (cf. D.O. 20 - P.A. 17 - C.V. 33.49)	0	0	0	0
16.08	Indemnités pour dégâts occasionnés au matériel fourni en prêt, produit de la vente de matériel déclassé et produit des prêts payants (cf. D.O. 20 - P.A. 15 - C.V. 12.32)	52	0	0	52
16.09	Droits d'inscription, taxes, amendes et interventions communales perçus dans les Centres de lecture publique de la C.F. et de la Bibliothèque publique centrale de la C.F. - Produits de la vente de biens ou de services (cf. D.O. 22 - P.A. 11 - C.V. 12.30)	28	0	0	28
16.10	Droits d'inscription à des activités de formation d'animateurs socio-culturels (cf. D.O. 20 - P.A. 11 - C.V. 12.51)	62	0	0	62
16.11	Contribution de la R.T.B.F. et des radios privées (article 27 du Décret du 19 juillet 1991) (cf. D.O. 25 - P.A. 34 - C.V. 31.01)	250	0	0	250
16.12	Ressources provenant de la publicité commerciale à la R.T.B.F. et à RTL-TV1 affectées au développement de la presse écrite (cf. D.O. 25 - P.A. 41 - C.V. 01.01)	2.026	1.301	0	3.327
16.13	Frais d'inscription aux colloques, stages et séminaires organisés par le Centre culturel Marcel Hicter (cf. D.O. 20 - P.A. 05 - C.V. 01.01)	665	0	0	665

(En milliers d'euros)

Article	Désignation du produit	Evaluation initiale	Supplément	Réduction	Evaluation ajustée
16.14	Frais d'inscription aux colloques, stages et séminaires organisés par le Centre de formation socio-culturelle de Rossignol (cf. D.O. 20 - P.A. 05 - C.V. 01.02)	367	0	0	367
16.15	Frais d'inscription aux colloques, stages et séminaires organisés par le Centre de formation socio-culturelle de Séroule (cf. D.O. 20 - P.A. 05 - C.V. 01.03)	0	0	0	0
16.16	Recettes résultant de l'application du décret du 16 avril 1991 (articles 114 et 115) organisant l'enseignement de promotion sociale (Communauté française) (cf. D.O. 56 - P.A. 52 - C.V. 41.24)	1.256	0	0	1.256
16.17	Recettes résultant de l'application du décret du 16 avril 1991 (articles 114 et 115) organisant l'enseignement de promotion sociale (officiel subventionné) (cf. D.O. 56 - P.A. 54 - C.V. 43.24)	1.913	0	0	1.913
16.18	Recettes résultant de l'application du décret du 16 avril 1991 (articles 114 et 115) organisant l'enseignement de promotion sociale (libre subventionné) (cf. D.O. 56 - P.A. 55 - C.V. 44.24)	1.357	0	0	1.357
16.20	Quote-part des droits d'inscription dans les centres sportifs (cf. D.O. 26 - P.A. 11 - C.V. 11.05)	4.214	0	0	4.214
28.01	Intérêts des produits financiers placés des fondations, donations, legs et prix, et remboursement des placements venus à échéance (cf. D.O. 40 - P.A. 42 - C.V. 01.01)	70	0	0	70
30.01	Remboursement des allocations d'études (cf. D.O. 47 - P.A. 10 - C.V. 33.02)	1.200	0	0	1.200
30.02	Récupération d'allocations familiales et recouvrement de parts contributives dans le domaine de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse (cf. D.O. 17 - P.A. 14 - C.V. 33.04)	4.260	0	0	4.260
36.03	Recettes provenant de la contribution des distributeurs (cf. D.O. 25 - P.A. 14 - C.V. 01.01)	0	0	0	0
36.90	Recettes provenant de la rémunération pour copie privée (D.O. 25 - P.A. 14 - C.V. 30.01)	0	0	0	0
38.10	Dotations et avances de la Loterie nationale (cf. D.O. 11 - P.A. 36 - C.V. 01.01)	23.718	0	0	23.718
38.50	Recettes résultant de l'application du décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption (cf. D.O. 17 - P.A. 13 - C.V. 01.01)	170	0	0	170
39.06	Intervention du Fonds social européen en faveur de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles - Enseignement à horaire réduit (cf. D.O. 40 - P.A. 80 - C.V. 30.02)	3.347	0	0	3.347
39.07	Intervention du Fonds social européen en faveur de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles - Enseignement de promotion sociale (cf. D.O. 40 - P.A. 80 - C.V. 30.01)	6.000	0	0	6.000
39.08	Intervention de la Région bruxelloise et de la Région wallonne ainsi que des établissements scolaires - Discrimination positive (cf. D.O. 40 - P.A. 90 - C.V. 01.06)	5.483	0	0	5.483
39.10	Intervention de l'Union européenne pour des infrastructures culturelles (cf. D.O. 15 - P.A. 23 - C.V. 01.01)	1.300	0	0	1.300

(En milliers d'euros)

Article	Désignation du produit	Evaluation initiale	Supplément	Réduction	Evaluation ajustée
39.11	Intervention de la Région wallonne en faveur des programmes d'action en relation avec l'équipement de l'enseignement technique professionnel (cf. D.O. 52 - P.A. 94 - C.V. 01.02)	401	0	0	401
39.12	Intervention de la Commission communautaire française en faveur des programmes d'actions en relation avec l'équipement de l'enseignement technique et professionnel (cf. D.O. 52 - P.A. 94 - C.V. 01.03)	0	0	0	0
39.13	Intervention des Régions en faveur de l'enseignement supérieur (cf. D.O. 55 - P.A. 59 - C.V. 01.01)	0	0	0	0
39.14	Intervention de l'Union européenne dans le financement d'activités liées à la Présidence belge de l'Union européenne (D.O. 14 - P.A. 12 - C.V. 12.72)	0	0	0	0
39.15	Interventions du Fonds social européen en faveur de programmes d'actions en relation avec l'enseignement supérieur (D.O. 55 - P.A. 91 - C.V. 01.01)	0	0	0	0
39.16	Interventions du Fonds social européen en faveur des programmes d'actions en relation avec l'enseignement secondaire en alternance (cf. D.O.40 - P.A.80 - C.V.01.01)	0	0	0	0
39.17	Intervention du Fonds social européen en faveur de programmes d'action ou de formation de réinsertion professionnelle et sociale à l'intervention de l'enseignement à distance (cf. D.O. 58 - P.A. 30 - C.V. 01.01)	124	0	0	124
40.01	Remboursement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement fondamental par le Forem et l'Orbem (cf. D.O. 51 - P.A. 80 - C.V. 11.04)	22.039	0	0	22.039
40.02	Remboursement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement spécial par le Forem et l'Orbem (cf. D.O. 53 - P.A. 60 - C.V. 11.04)	2.115	0	0	2.115
40.03	Remboursement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement de promotion sociale par le Forem et l'Orbem (cf. D.O. 56 - P.A. 60 - C.V. 11.04)	1.014	0	0	1.014
40.04	Remboursement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement secondaire par le Forem et l'Orbem (cf. D.O. 52 - P.A. 80 - C.V. 11.04)	7.328	0	0	7.328
40.05	Remboursement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement supérieur hors université par le Forem et l'Orbem (cf. D.O. 55 - P.A. 90 - C.V. 11.04)	1.812	0	0	1.812
40.06	Remboursement des rémunérations des agents contractuels subventionnés du Ministère de la Communauté française (Education, Recherche et Formation) par le Forem et l'Orbem (cf. D.O. 11 - P.A. 01 - C.V. 11.09)	0	0	0	0
40.07	Versements de l'ONE pour le subventionnement des centres de vacances (cf. D.O. 19 - P.A. 11 - C.V. 33.07)	0	0	0	0
49.31	Remboursement des rémunérations des agents contractuels subventionnés du Ministère de la Communauté française par le Forem et l'Orbem (cf. D.O. 11 - P.A. 01 - C.V. 11.06)	400	0	0	400

(En milliers d'euros)

Article	Désignation du produit	Evaluation initiale	Supplément	Réduction	Evaluation ajustée
49.32	Contributions de l'Orbem et du Forem dans les rémunérations payées dans le cadre de l'exécution de l'arrêté royal n° 25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand (culture) (cf. D.O. 20 - P.A. 01 - C.V. 11.05)	9	0	0	9
49.33	Contributions de l'Orbem et du Forem dans les rémunérations payées dans le cadre de l'exécution de l'arrêté royal n° 25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand (sport) (cf. D.O. 26 - P.A. 01 - C.V. 11.08)	0	0	0	0
49.34	Interventions du Forem et de l'Orbem pour l'acquisition de l'équipement nécessaire à l'organisation de formations en promotion sociale (cf. DO 56 - P.A. 56 - C.V. 60.01)	71	0	0	71
49.35	Interventions des Régions en faveur de programmes en relation avec l'enseignement secondaire (D.O. 52 - P.A. 91 - C.V. 01.04)	70	0	0	70
49.36	Accord de coopération avec la Région Wallonne relatif à la convention de premier emploi (cf. D.O. 11 - P.A. 01 - C.V. 11.07)	2.110	0	0	2.110
49.40	Interventions de l'Etat fédéral en faveur de programmes d'actions en relation avec l'enseignement supérieur (D.O. 55 - P.A. 92 - C.V. 01.01)	0	0	0	0
49.42	Accord de coopération avec l'État fédéral relatif à la convention de premier emploi (cf. D.O. 11 - P.A. 01 - C.V. 11.08)	1.587	0	0	1.587
<b>Total Secteur III</b>		<b>105.883</b>	<b>1.301</b>	<b>0</b>	<b>107.184</b>
<b>Total Titre I</b>		<b>7.460.636</b>	<b>1.301</b>	<b>-101.281</b>	<b>7.360.656</b>
<b>TITRE II - RECETTES EN CAPITAL</b>					
<b>SECTEUR I - RECETTES FISCALES ET DE DROITS PARTICULIERS</b>					
08.03	(Pour mémoire)	0	0	0	0
<b>Total Secteur I</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SECTEUR II - RECETTES GENERALES</b>					
76.01	Produits de la vente ou de l'octroi de tous autres droits réels sur des immeubles (pour mémoire)	0	0	0	0
76.02	Produit de la vente d'autres biens patrimoniaux	491	0	0	491
76.03	Recettes diverses	4.364	0	-62	4.302
76.04	Produits du règlement des litiges	0	0	0	0
<b>Total Secteur II</b>		<b>4.855</b>	<b>0</b>	<b>-62</b>	<b>4.793</b>
<b>SECTEUR III - RECETTES AFFECTEES</b>					
86.01	Remboursements de prêts accordés à des éditeurs (cf. D.O. 22 - P.A. 24 - C.V. 81.02)	350	0	0	350
86.02	Remboursements de prêts accordés à des libraires (cf. D.O. 22 - P.A. 24 - C.V. 81.04)	42	0	0	42
87.01	Remboursements de prêts accordés au personnel ou ayants droits (cf. D.O. 40 - P.A. 13 - C.V. 82.01)	0	0	0	0
87.02	Remboursement des prêts d'études (cf. D.O. 47 - P.A. 10 - C.V. 82.03)	491	0	0	491
<b>Total Secteur III</b>		<b>883</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>883</b>
<b>Total Titre II</b>		<b>5.738</b>	<b>0</b>	<b>-62</b>	<b>5.676</b>

*(En milliers d'euros)*

Article	Désignation du produit	Evaluation initiale	Supplément	Réduction	Evaluation ajustée
	<b>Total général</b>	<b>7.466.374</b>	<b>1.301</b>	<b>-101.343</b>	<b>7.366.332</b>
	dont recettes affectées	106.766	1.301	0	108.067
	dont autres moyens	7.359.608	0	-101.343	7.258.265

Vu pour être annexé au projet de décret du 9 juin 2006

La Ministre-Présidente du Gouvernement de la Communauté française, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Marie ARENA

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,

Marie-Dominique SIMONET

Le Vice-Président et Ministre du Budget et des Finances,

Michel DAERDEN

Le Ministre de la Fonction publique et des Sports,

Claude EERDEKENS

La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse,

Fadila LAANAN

La Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé,

Catherine FONCK